

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02802

Numéro SIREN : 899 386 213

Nom ou dénomination : A&Y IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 22556

A&Y IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 16 Traverse Prat, 13008 MARSEILLE
899 386 213 RCS DE MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES CONSTATEES PAR UN
ACTE UNANIME DU 12 OCTOBRE 2022**

Les soussignés :

- Madame Aurélie ESCLAPEZ, détenant 660 actions ;
- Monsieur Yannick ESCLAPEZ, détenant 340 actions.

Détenant ensemble la totalité des 1.000 actions de la Société A&Y IMMOBILIER

Ont pris, conformément à l'article 19 des statuts de la société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 340 euros par voie de rachat d'actions ;
- Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés décident de réduire le capital de 340 euros pour le ramener de 1.000 euros à 660 euros, par voie de rachat et d'annulation de 340 actions appartenant à Monsieur Yannick ESCLAPEZ pour un prix total de 10 000 euros, soit 29,41 euros par action, sous conditions suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 10.000 euros.

La fraction du prix excédant la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 9.660 euros, sera imputée sur les réserves et, pour le cas où celles-ci seraient insuffisantes, sur le compte de report à nouveau.

DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs à Madame Aurélie ESCLAPEZ, Présidente, pour constater, le cas échéant, la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat et à l'annulation des actions, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital et d'apporter aux statuts les modifications consécutives à la réduction de capital.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Yannick ESCLAPEZ de son mandat de Directeur Général, qui prend effet à ce jour.

Les associés décident de ne pas le remplacer.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à délibérer, de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Madame Aurélie ESCLAPEZ

Monsieur Yannick ESCLAPEZ

Document signé : PV REDUCTION DE CAPITAL_A-43993-1210.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 2

Réf: A-43993-1210

Emetteur :

Jonathan POLSKI

j.polski@braunstein-associes.fr

Signé par	Signature
Aurelie Esclapez	
Yannick Esclapez	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"